

Assemblée Générale Extraordinaire 06 Décembre 2010

Un succès qui pèse lourd !





**LES FAITS SAILLANTS
DE LA PÉRIODE ALLANT DU
01/01/2010 AU 30/11/2010**



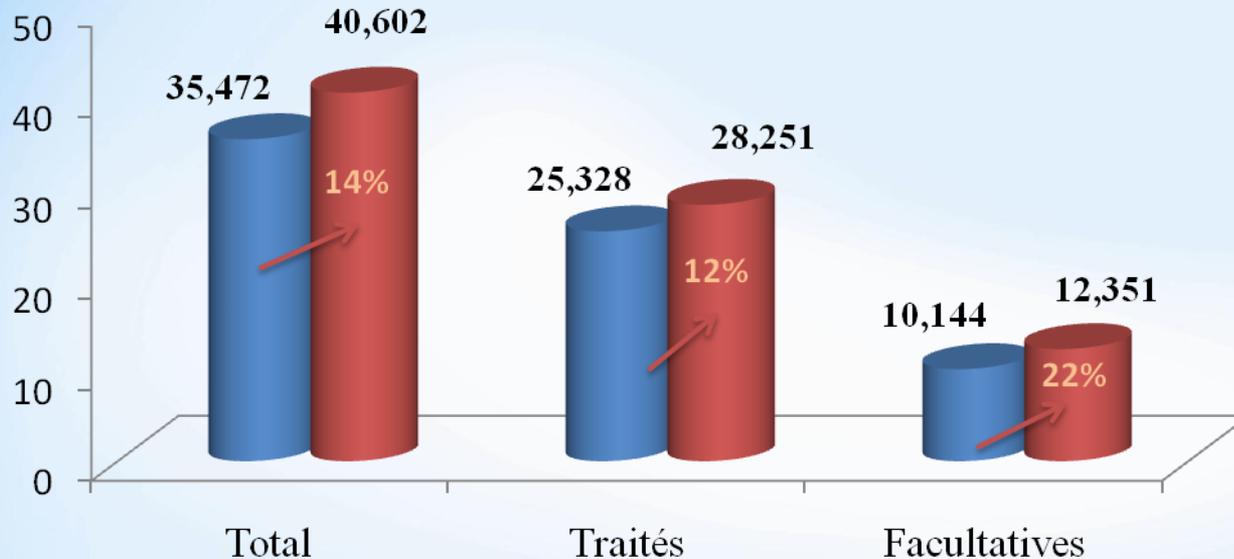
- La certification de Tunis Re au standard MSI 20.000 par l'institut de la bourse de Paris.
- La confirmation par AM BEST de la notation de Tunis Re **B+** avec perspectives **positives**.
- L'avancement dans la concrétisation des axes majeurs du Plan de développement de la société 2009-2013
 - La mise en place d'une structure Retakaful
 - Le démarrage des procédures d'ouverture d'un Bureau en Afrique
 - La poursuite des efforts de consolidation de l'assise financière.
- Le transfert de la gestion des Fonds (à l'exception du FPC) à la SOTUGAR:
 - FNG
 - FGIC
 - FNE
- Une lancée dynamique de l'activité de Tunis Re comme en témoignent les indicateurs au 30/9/2010.



CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2010



Evolution Du Chiffre d'Affaires En MDT

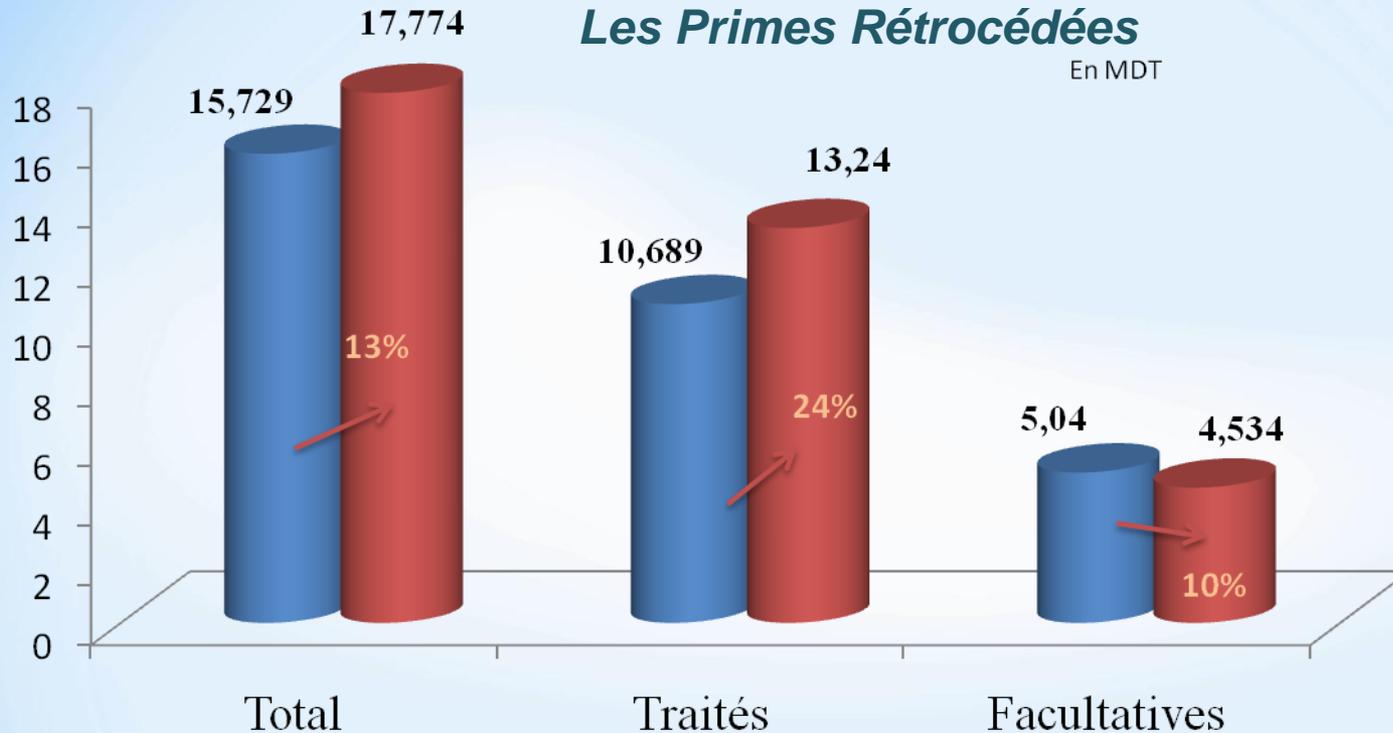


- Le chiffre d'affaires a atteint 40,602 MDT au 30/09/2010 enregistrant **une progression de 14%** par rapport à la même période de l'année écoulée.
- Cette amélioration concerne aussi bien le marché Tunisien qu'Étranger qui ont évolué respectivement de 36% et de 80% par rapport au 30 juin 2010.

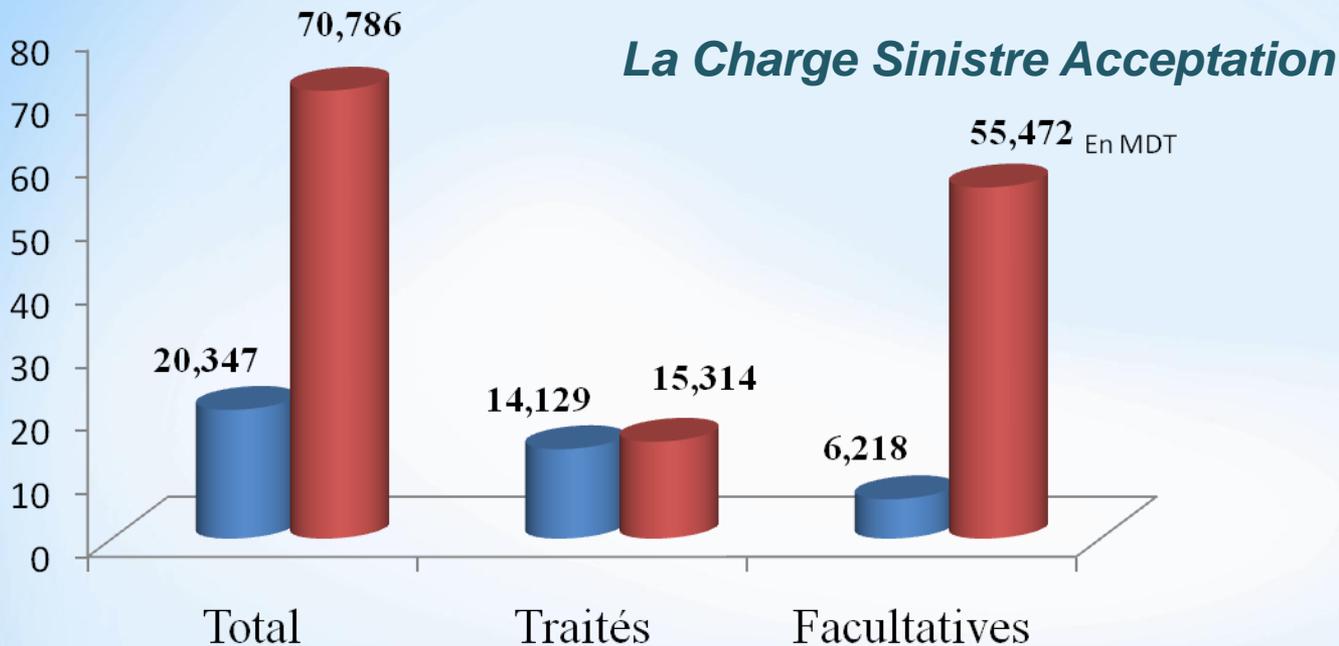


Les Primes Rétrocédées

En MDT



- Les primes rétrocedées ont atteint 17,774 M DT contre 33,225 M DT budgétisées soit un taux de réalisation de 53%.
- Au 30 Septembre 2010, le taux de rétrocession a atteint 44% contre 49% prévu, **soit une amélioration du taux de rétention de 4 points.**



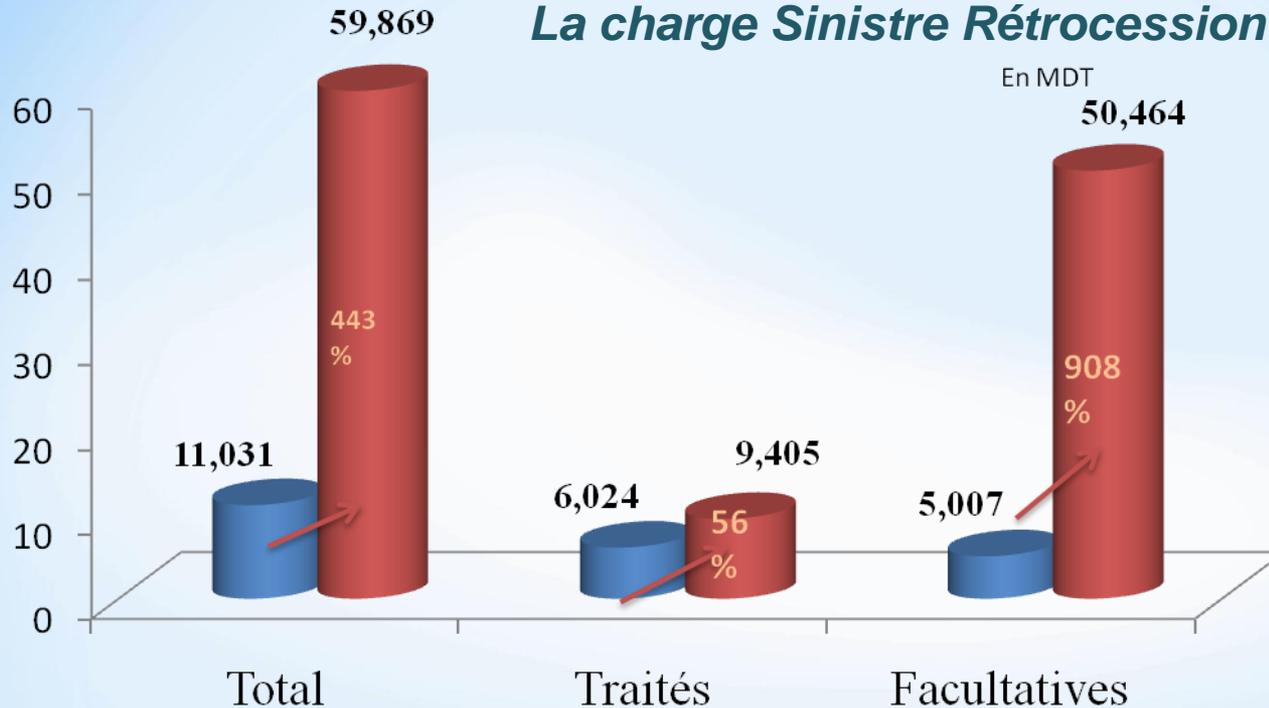
▪ L'aggravation de la sinistralité au 30 Septembre 2010 est expliquée par la survenance du sinistre Mauritanie AW'S du 27/07/2010 dont la charge totale des acceptations facultatives est de 46,076 MDT.

En neutralisant l'effet de ce sinistre, la charge sinistral facultative sera de 9,393 MDT (ratio S/P 49%).

▪ Pour les acceptations conventionnelles, **le ratio S/P s'est amélioré de 5 points passant de 64% à 59%** au 30/09/2010.



La charge Sinistre Rétrocession



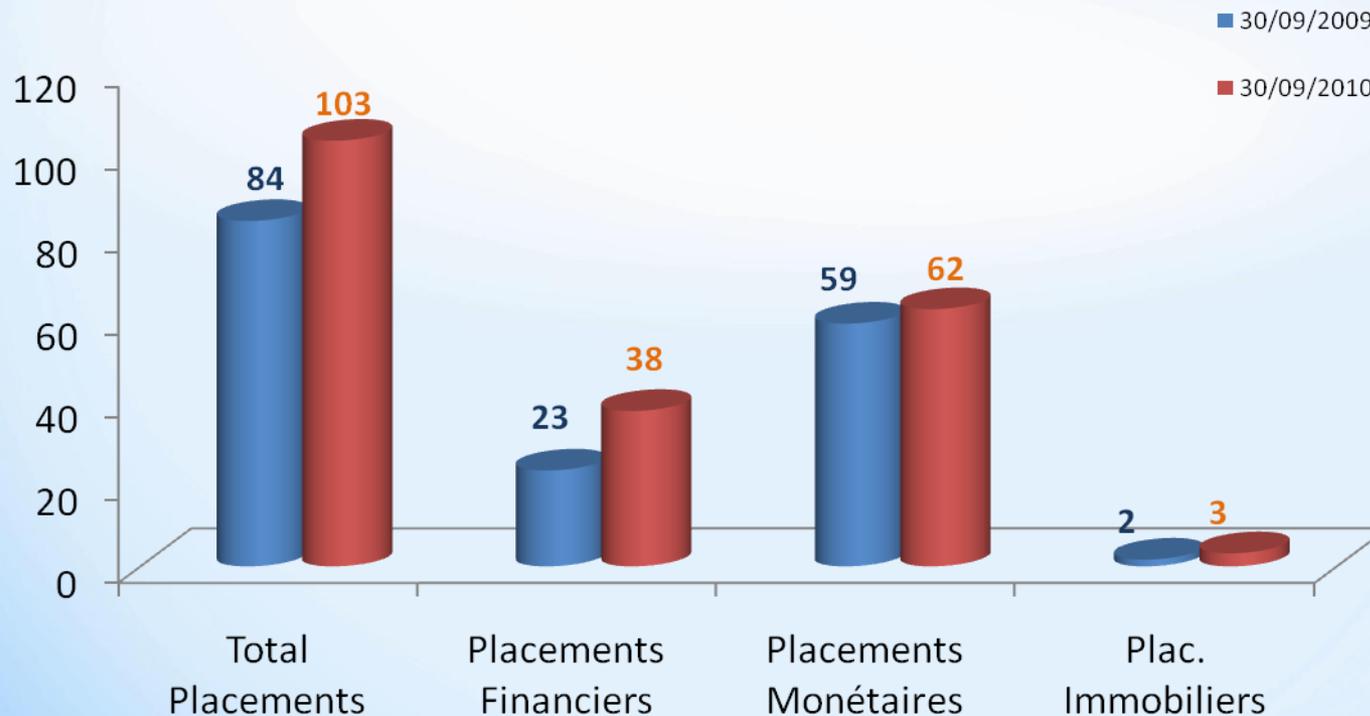
■ La charge sinistre rétro a atteint 59,869 MDT au 30/09/2010 dont 50,715 MDT est relative à la branche aviation.

■ La part de nos rétrocessionnaires dans la totalité de la charge sinistre est de 85%.

■ D'où, la charge sinistre nette s'est maintenue au même niveau que celle enregistrée au 30 septembre 2009.



- **Les placements** s'élèvent à un montant de 103 MDT au 30/09/2010 contre 83,630 MDT à la même période de l'année écoulée, soit une évolution de 23%.
- **Les revenus des placements** ont atteint 3,161 MDT contre 2,832 MDT au 30/09/2009 soit une progression de 12%.





Les Frais Généraux:

- Les frais généraux arrêtés au 30 septembre 2010 ont atteint 3,014 MDT enregistrant une évolution de 5% par rapport au 30 Septembre 2009 et un taux de réalisation de 75%.
- Rapportés au chiffre d'affaires, ces frais représentent 6,4% contre 7,4% budgétisés.



**PROJET D'AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL
DE TUNIS RE
DE 45MD À 75MD**



Le conseil d'administration réuni le 11.11.2010 a convoqué la présente Assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- L'augmentation du capital social de Tunis Re de 30MDT pour le porter à 75 MDT.
- La modification de l'article 6 des statuts.



Positionnement de Tunis Re en terme de capital

Dans le cadre du plan de développement 2009-2013, Tunis Re a tracé une stratégie qui vise à élargir sa base de clientèle via :

- Le renforcement de ses souscriptions sur le marché local;
- Le développement de son activité sur le marché régional.

La réalisation de ces objectifs est conditionnée en grande **partie par un niveau de solvabilité fort confortable.**

En effet, le niveau des fonds propres demeure un impératif pour:

- Renforcer la position de Tunis Re en tant que **réassureur régional;**
- Améliorer sa capacité de **génération de l'activité;**
- Accéder à une **meilleure notation;**

Selon le classement des réassureurs par le niveau du capital social, Tunis Re occupe la 19^{ème} place parmi les 20 réassureurs opérant dans la zone MENA et Afrique.



Reformes en cours et orientations

- Dans le but de se rapprocher des normes prudentielles à l'échelle internationale, **un projet de loi** est actuellement en cours de finalisation visant à tripler le seuil minimum du capital social exigé pour les compagnies d'assurances directes. Ce seuil est fixé à 100 Millions de dinars pour les réassureurs.
- A cet effet, et pour investir Tunis Re en tant que réassureur compétitif essentiellement au niveau régional, le Conseil d'Administration recommande d'entamer une augmentation du capital social pour le porter de 45 MDT à 75 MDT.



Les modalités de Réalisation

Le conseil d'Administration propose de réaliser cette augmentation:

- Début 2011;
- Les modalités et les conditions seront fixées conformément à la législation en vigueur en vertu d'une délégation de pouvoir qui sera conférée au Conseil d'Administration par l'AGE à cet effet.



MERCI DE VOTRE ATTENTION